



Communiqué de presse

Mardi 5 mai 2025

**Arrêté anti-mendicité à Carcassonne :
le Collectif des Associations pour le Logement dénonce une nouvelle attaque de
l'extrême droite contre les plus précaires et soutient la LDH dans son recours**

Début avril, la Ligue des Droits de l'Homme a décidé de contester, par la voie d'un recours en annulation assorti d'un référé-suspension, l'arrêté anti-mendicité pris par le nouveau maire d'extrême droite de Carcassonne. Alors que l'audience du référé-suspension se tiendra ce mercredi 6 mai, le Collectif des Associations pour le Logement, dont la LDH est membre, appelle le juge à faire respecter les droits humains.

A peine élu, le maire RN de Carcassonne s'est empressé de prendre un arrêté anti-mendicité et d'en faire son premier acte de mandat. Si le procédé n'est pas nouveau, il est cependant symbolique de l'extrême droite au pouvoir, qui s'en prend toujours aux plus précaires.

Ces arrêtés anti-mendicité se multiplient ces dernières années, ce qui a conduit la France à être épinglée par le Comité européen des droits sociaux en mars dernier. En effet, le CEDS a reconnu que ces arrêtés étaient discriminatoires : ils aggravent la situation des personnes défavorisées, qui ne peuvent assurer leur survie que dans l'espace public, et renforcent leur exclusion sociale, leur stigmatisation et leur marginalisation. Ces mesures ne permettent nullement de lutter contre le sans-abrisme. Au contraire, elles isolent les personnes concernées en les tenant à distance des services essentiels.

Le Collectif des Associations pour le Logement rappelle que les maires nouvellement élus peuvent jouer un rôle crucial pour garantir le droit au logement dans leurs communes. Plutôt que criminaliser la pauvreté, les maires peuvent au contraire s'engager pour garantir les droits des personnes sans-domicile et garantir le Logement d'abord.

La pauvreté n'est pas un crime.

Retrouvez les propositions du Collectif et ses 40 associations [ici](#).

Contact presse :

Charlotte Abello - charlotte.abello@federationsolidarite.org - 06 17 80 03 52

Eléonore Schmitt - eschmitt@fondationpourlelogement.fr - 06 23 25 93 85